

# — AISMLE —

Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

## Rapport de gestion 2018



## Table des matières

Conseil intercommunal : .....	3
Bureau du conseil intercommunal : .....	3
Commission de gestion : .....	3
Comité de direction : .....	4
Conseil d'établissement : .....	5
Administration : .....	6
Finances : .....	7
Bâtiments : .....	8
Bâtiments de l'AI SMLE .....	8
Etablissement scolaire : .....	9
Subventions camps, courses et spectacles scolaires : .....	9
Sports scolaires facultatifs : .....	10
Devoirs surveillés : .....	10
Bibliothèque : .....	10
Réfectoire : .....	10
Transports : .....	11
Patrouilleurs scolaires : .....	11
UAPE : .....	11
Conclusion .....	16

### Conseil intercommunal :

Le Conseil Intercommunal est l'organe législatif de l'Association intercommunale scolaire de Moudon - Lucens et environs.

Conformément à l'article 6 des statuts de l'AI SMLE, le conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'association.

Il comprend :

- une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 800 habitants ou fraction de 800 habitants, choisi par le conseil général ou communal parmi ses membres. Un ou des suppléants sont aussi désignés.

Le conseil intercommunal est composé de 31 membres.

Conseil intercommunal	
Communes membres	Délégués
Moudon	9
Lucens	6
Chavannes-sur-Moudon	2
Bussy-sur-Moudon	2
Prévonloup	2
Lovatens	2
Hermenches	2
Villars-le-Comte	2
Curtilles	2
Rossenges	2

### Bureau du conseil intercommunal :

Président :	Roger Müller	Moudon
Vice-président :	Patrick Gavillet	Lucens
Secrétaire :	Barbara Duperrex	Lovatens

### Commission de gestion :

Membres :	Félix Luder	Curtilles
	Cédric Crausaz	Hermenches
	Sarah Pichonnat	Lovatens
	Jacky Chabloz	Lucens
	Christophe Gertsch	Moudon
Membre suppléant :	Alain Michel	Prévonloup

Durant l'année 2018, 5 préavis ont été traités :

- Préavis N°1-2018, Règlement du Conseil intercommunal
- Préavis N°2-2018, Acquisition d'un bâtiment modulaire à Lucens
- Préavis N°3-2018, Comptes 2017
- Préavis N°4-2018, Budget 2019
- Préavis N°5-2018, Adhésion Dompierre

### Comité de direction :

Le Comité de direction exerce, dans le cadre de l'activité de l'association, les fonctions prévues pour les municipalités afin d'atteindre les buts de l'AI SMLE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes membres. L'AI SMLE pourvoit aussi aux besoins parascolaires tels que cantines scolaires, devoirs surveillés et accueil des élèves en dehors des heures d'école.

Au 31 décembre 2018, le Codir de l'AI SMLE était composé de 7 membres choisis par le Conseil intercommunal parmi les membres des exécutifs communaux des communes membres.

Codir		
Membres	Communes	Dicastère
Bessard Vincent, président	Municipal, Lucens	Administration générale Ressources humaines Président du groupe de travail constructions Membre du groupe de travail ressources humaines
Gauthey Yannick	Syndic, Rossenges	Transports Membre du groupe de travail constructions
Jung Sébastien	Municipal, Lucens	Bâtiments et écoles de Lucens UAPE Moudon et Lucens Membre du groupe de travail repas Membre du groupe de travail ressources humaines
Kopp Sascha	Municipal, Villars-le-Comte	Activités parascolaires Réfectoire Santé-social
Paccaud Anita	Municipale, Prévonnoloup	Mobilier scolaire
Steck Jean-Philippe	Municipal, Moudon	Finances Membre du groupe de travail ressources humaines
Stürner Felix	Municipal, Moudon	Bâtiments scolaires de Moudon Membre du Conseil d'établissement Membre du groupe de travail constructions Membre du groupe de travail repas

En 2018, le Codir s'est réuni 19 fois.

## **Conseil d'établissement :**

Le conseil d'établissement est composé de 16 membres issus à parts égales de personnes mentionnées à l'article 34 de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 (LEO).

- 1 membre du comité de direction ainsi que de 3 membres du conseil intercommunal pour représenter les autorités communales ;
- 4 représentants de parents d'élèves ;
- 4 représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie des établissements.

### **Composition du Conseil d'établissement pour la législature 2016-2021**

#### **Représentants des milieux et organisations**

Association des parents d'élèves de Lucens et environs  
Fondation Cherpillod, Moudon  
Paroisse Curtilles-Lucens et Moudon  
Tennis-Club Lucens

#### **Représentants des autorités intercommunales**

M. Stürner Felix, Codir  
Mme Cotter Delphine, Lucens  
Mme Gonus Christine, Chavannes  
M. Gouffon David élu Président, Lucens

#### **Représentants des parents**

Mme Crotti Patricia, Moudon  
Mme Delvaux-Légrand Chantal, Lucens  
M. Faucherre Olivier, Moudon  
Mme Soares Bértola Jordao Joana, Lucens

#### **Représentants des professionnels actifs au sein des établissements**

Mme Metthez Dominique  
M. Novello Eric directeur EPMLE  
M. Cavin Yves directeur ESMLE  
M. Frosio Philippe

L'article 26 du règlement du Conseil d'établissement définit son rôle, à savoir :

« Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il appuie l'ensemble des acteurs de l'établissement dans l'accomplissement de leur mission en rapport avec la vie de l'établissement.

Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.

Il permet l'échange d'information et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves. Il s'assure de la transmission d'informations, de la cohérence de ses actions avec l'ensemble des conseils d'établissement sis sur le périmètre de l'AI SMLE.

Le département peut le consulter et lui déléguer des compétences.

Les autorités intercommunales peuvent le consulter ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.»

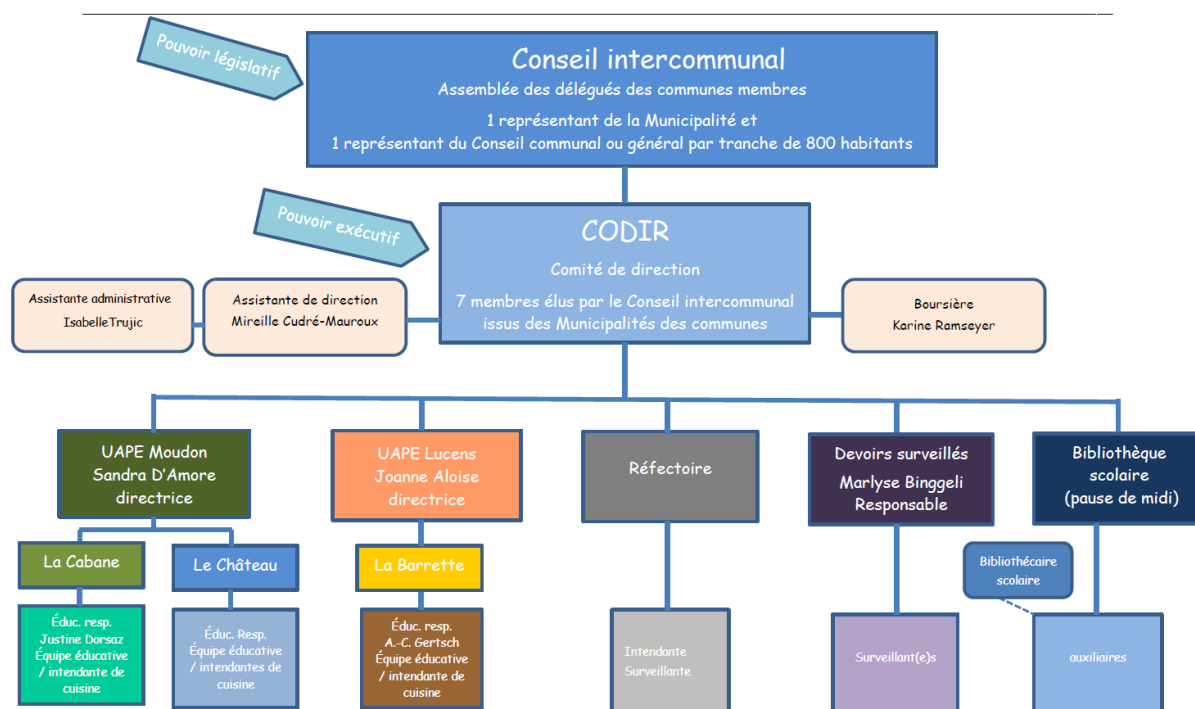
En 2018, le conseil d'établissement s'est réuni à trois reprises. Les thèmes suivants ont été débattus :

- Installation d'un bâtiment modulaire à Lucens
- Difficultés d'organisation des 7P de Lucens lors de changements de classes
- Retards des élèves de 9S de Lucens
- Construction du collège du Fey
- Modification du règlement interne d'établissement
- Participation des élèves au Conseil d'établissement
- Fourniture des repas
- Une commission ad hoc a traité des problématiques liées à la violence à l'EPMLE et à l'ESMLE et a ensuite rapporté ses conclusions au Conseil d'Etablissement

## Administration :

Entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, le personnel de l'administration est passé de 1.1 à 1.4 ETP. Mme Cudré-Mauroux, assistante de direction, a augmenté son activité de 60 à 70% et depuis la rentrée d'août, Mme Isabelle Trujic, assistante administrative, a été engagée au taux de 20%. La charge de travail du secrétariat a évolué avec l'ouverture de places supplémentaires dans les unités d'accueil parascolaire, l'augmentation du personnel, mais aussi avec la gestion des bâtiments propriété de l'AISMLE, notamment la location de la salle de sports.

Au 31 décembre 2018, l'organisation de l'AISMLE se présente comme suit :



L'administration de l'AIMSLE s'occupe de toute la gestion administrative de l'ensemble du personnel :

#### UAPE :

- Directrices
- Educateurs/trices
- Assistant/e/s socio-éducatifs/ves
- Auxiliaires éducatifs/ves
- Intendant/e/s de cuisine
- Apprenti/e/s
- Stagiaires

#### Devoirs surveillés :

- Responsable/s des devoirs surveillés
- Surveillant/e/s des devoirs surveillés

#### Bibliothèque :

- Surveillant/e/s de bibliothèque durant la pause de midi

#### Réfectoire :

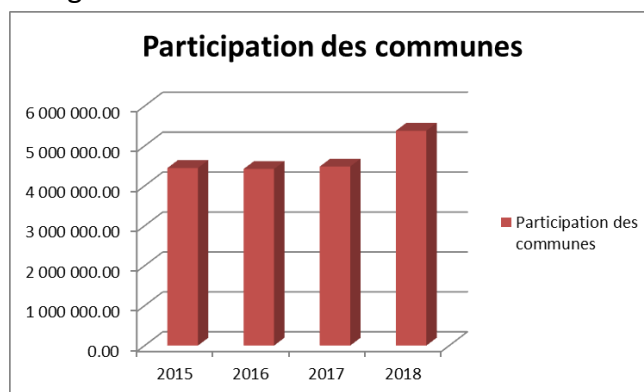
- Intendante du réfectoire
- Surveillante du réfectoire

#### Sport scolaires facultatifs :

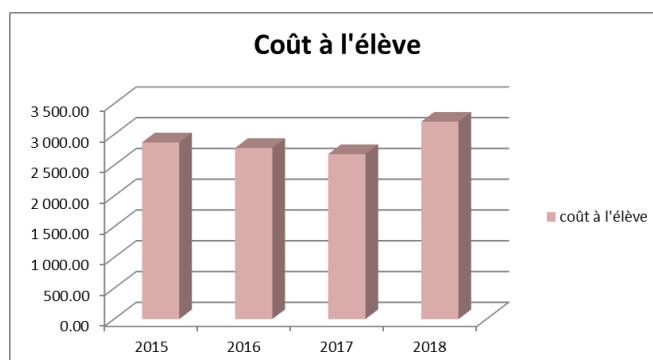
- Moniteurs/monitrices de sports

### **Finances :**

Evolution des coûts à charge des communes :



Evolution du coût à l'élève :



## Bâtiments :

Les établissements scolaires sont organisés sur plusieurs sites à Moudon et Lucens :

### Lucens :

- Collège du Pré-au-Loup
- Collège de la Vignette

### Moudon :

- Collège de l'Ochette
- Collège de l'ancienne Ochette
- Collège de la Charmille
- Pavillon du Montillier
- Collège de la Grenette
- Collège du Fey

Suite à la construction du collège du Fey, les baux à loyer de l'EFILM, des *portakabins* qui se trouvaient dans la cour de l'Ochette ainsi que du collège de Brenles et de la salle de gym de Chesalles-sur-Moudon ont pu être résiliés à fin juillet.

Les communes de Lucens et Moudon mettent à disposition de l'AI SMLE les locaux nécessaires à l'enseignement. En contrepartie, elles facturent annuellement les locations selon un nombre de points définis par salle. Pour rappel, ces montants doivent couvrir les frais effectifs des bâtiments communaux.

## Bâtiments de l'AI SMLE

### Collège du Fey :

Le bâtiment est en fonction depuis la rentrée d'août 2018. Il comprend 19 classes primaires, 3 classes spéciales, une bibliothèque, une salle polyvalente, une aula, le secrétariat de la direction de l'établissement primaire et une UAPE pouvant offrir 48 places d'accueil.

#### Chiffres clés :

- |                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Surface de plancher             | 5'539 m <sup>2</sup>  |
| - Volume bâti                     | 19'436 m <sup>3</sup> |
| - Coût estimé (avant boucllement) | 16,2 millions         |

### Salle de sports :

Le bâtiment a pu être utilisé dès le mois de septembre 2018. L'espace est divisible en 3 salles avec gradins amovibles pouvant accueillir 700 spectateurs. Il comprend un hall-caféteria avec office-cuisine et 8 vestiaires – douches. Des aménagements sportifs extérieurs et un parking de 95 places le complètent.

#### Chiffres clés :

- |                                   |                       |
|-----------------------------------|-----------------------|
| - Surface de plancher             | 4'111 m <sup>2</sup>  |
| - Volume bâti                     | 30'853 m <sup>3</sup> |
| - Coût estimé (avant boucllement) | 14,8 millions         |

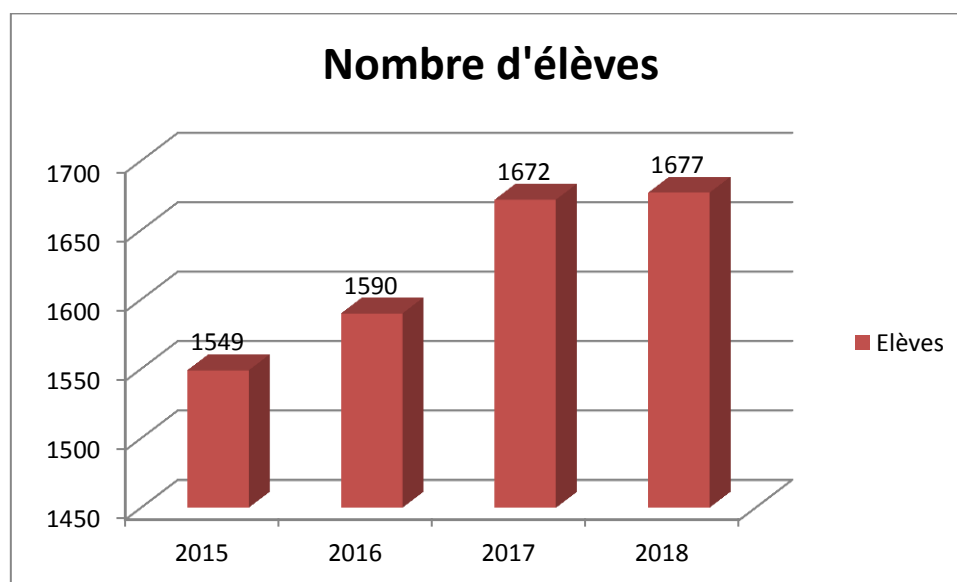
La conciergerie des deux bâtiments est assurée par la commune de Moudon. Les frais de traitement et de matériel sont facturés en fin d'année à l'AI SMLE.



Plusieurs factures de travaux et de matériel doivent encore être comptabilisées, raison pour laquelle les comptes définitifs ne sont pas bouclés.

### Etablissements scolaires :

L'AIMSLE comprend deux établissements scolaires, l'Établissement primaire de Moudon-Lucens et environs (EPMLE) et l'Établissement secondaire de Moudon-Lucens et environs (ESMLE).



Chaque été les deux établissements soumettent au Codir de l'AIMSLE des budgets pour le matériel nécessaire l'année suivante. Le Codir analyse les besoins et finalise les budgets. Les coûts finaux sont intégrés au budget de l'AIMSLE. Pendant l'année, les établissements effectuent eux-mêmes les commandes pour le matériel qui leur a été accordé. Seul le matériel annoncé est autorisé. Les montants inutilisés ne se reportent pas sur l'année suivante.

En 2018, un budget de Frs. 61'800.- avait été accordé. Seuls Frs. 39'585.20 ont été réellement dépensés.

### Subventions camps, courses et spectacles scolaires :

L'AIMSLE alloue aux établissements scolaires une subvention par élève et par année scolaire pour l'organisation des camps, des spectacles et des sorties de classe. Le montant est forfaitaire, par degré scolaire :

Elèves	Montants
<b>Primaire</b>	
1-6P	50.00 fr.
7-8P	150.00 fr.
<b>Secondaire</b>	
9-11S	200.00 fr.

Les écoles gèrent l'organisation des sorties en fonction du forfait accordé. Les montants non utilisés restent sur leur compte et sont reportés sur l'année scolaire suivante.

L'AIMSLE attend une décision du canton suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui impose de diminuer la participation des parents pour éventuellement revoir les montants octroyés.

### **Sports scolaires facultatifs :**

Plusieurs cours de sports scolaires facultatifs sont proposés aux élèves des deux établissements hors du temps scolaire. Les établissements organisent les activités et engagent les moniteurs qui sont rétribués par l'AIMSLE. Les salaires sont remboursés par le canton, à l'exception des charges sociales qui sont prises en charge par l'association.

### **Devoirs surveillés :**

L'AIMSLE gère les devoirs surveillés pour les élèves de la 3P à la 11S. Les périodes sont organisées par la responsable du service sur les trois sites scolaires les lundis, mardis et jeudis de 15h15 à 16h15 pour les primaires et de 16h15 à 17h15 pour 7-8 P et les secondaires, pendant les semaines scolaires. Les enfants peuvent ainsi effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'accompagnant/e/s qui ont pour mission d'encadrer les élèves et d'assurer le suivi des devoirs.

130 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2018-2019.

La participation financière semestrielle des parents est la suivante :

Tarifs par semestre	1 enfant	dès 2 enfants, par enfant
1 séance par semaine	CHF 51.-	CHF 40.80
2 séances par semaine	CHF 102.-	CHF 81.60
3 séances par semaine	CHF 153.-	CHF 122.40

### **Bibliothèque :**

La bibliothèque scolaire, située dans le Collège de l'Ochette, est ouverte aux élèves du cycle secondaire ainsi qu'aux élèves de 7-8P durant la pause de midi. S'agissant de temps en dehors des heures scolaires, il revient à l'association d'engager et de rétribuer le personnel afin d'assurer ces ouvertures. Deux surveillantes travaillent au taux annualisé de 6.5% et assurent la surveillance, les renseignements et le prêt de livres.

### **Réfectoire :**

Un réfectoire scolaire est à la disposition des élèves du cycle secondaire et des 7-8P dans le collège de l'Ochette. Il est ouvert tous les jours de la semaine pendant la récréation du matin et le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour la pause de midi. L'offre comprend divers menus, boissons et snacks. Des micro-ondes sont également à disposition des enfants pour réchauffer les pique-niques.

Durant l'année 2018, l'AIMSLE a déposé une offre de marché public pour la fourniture de repas au réfectoire et dans les trois structures d'accueil parascolaire pour proposer une offre attractive et redynamiser le réfectoire dont la fréquentation avait considérablement diminué.

BG Gastronomie, qui a remporté le marché, confectionne depuis la rentrée d'août les repas dans ses locaux. Elle les achemine au réfectoire en liaison froide. Un cuisinier de l'entreprise régénère les repas au réfectoire puis les livre dans les UAPE. Cette organisation permet dorénavant aux élèves de ne plus réserver les repas à l'avance et de bénéficier de menus à choix.

Seuls les coûts des repas effectivement vendus sont à la charge de l'AI SMLE qui ne supporte donc pas les éventuelles pertes. L'intendante du réfectoire, engagée à 45% par l'association, a été maintenue à son poste et aide le fournisseur pour toutes les tâches du réfectoire (vente, service et nettoyage). Depuis le début de l'année 2018, une surveillante a dû être engagée pour faire respecter le règlement dans le réfectoire durant la pause de midi.

Environ 30 repas par jour sont vendus au prix de CHF 9.70 (CHF 6.50 pour les élèves subventionnés par leur commune) et ce chiffre est en augmentation. Par ailleurs, de nombreux enfants pique-niquent au réfectoire et l'offre de petite restauration est très appréciée.

### **Transports :**

Les transports scolaires sont organisés par l'AI SMLE avec le principe de base que les 1-4P sont transportés par des bus scolaires privés et les 5P-11S par les transports publics lorsque cela est possible. Le village de Bussy-sur-Moudon fait exception : à la demande de la commune, tous les élèves sont transportés en Car Postal.

Lorsque le domicile n'est pas desservi par un transport, l'AI SMLE verse une indemnité au km par semestre aux parents qui se chargent d'amener leurs enfants à l'école.

Les frais de transport des élèves qui suivent une classe de raccordement sont également remboursés sur présentation de justificatifs et ils bénéficient d'une indemnité de CHF 3.- par repas.

Depuis la rentrée 2018 et suite à la fermeture des classes de Brenles, un bus de 72 places de Taxi Romontois achemine les élèves de Chesalles-sur-Moudon, Brenles, Sarzens, Lovatens, Prévonnoloup et Curtilles jusqu'à Lucens.

### **Patrouilleurs scolaires :**

Des patrouilleurs sont engagés par les communes pour sécuriser les passages pour piétons ainsi que l'arrêt de bus devant l'Ochette aux horaires des élèves du cycle primaire.

Les coûts totaux sont refacturés en fin d'année à l'AI SMLE.

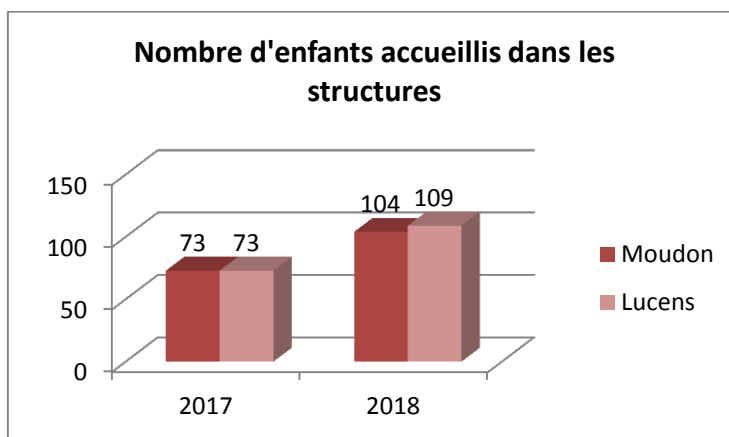
### **UAPE :**

Depuis la mise en place de l'accueil parascolaire en 2015, l'offre a été adaptée aux nombreuses demandes. En août 2018, les places d'accueil ont été augmentées de 96 à 144 places et le mercredi est dorénavant ouvert, soit :

- UAPE La Barrette à Lucens : agrandissement des locaux et augmentation de 48 à 72 places
- UAPE La Cabane à Moudon : diminution de 48 à 36 places pour tenir compte de l'ouverture du collège du Fey
- UAPE Le Château à Moudon : création d'une nouvelle structure dans le collège du Fey de 36 places

Au total, 213 enfants (145 familles) sont accueillis dans les structures :

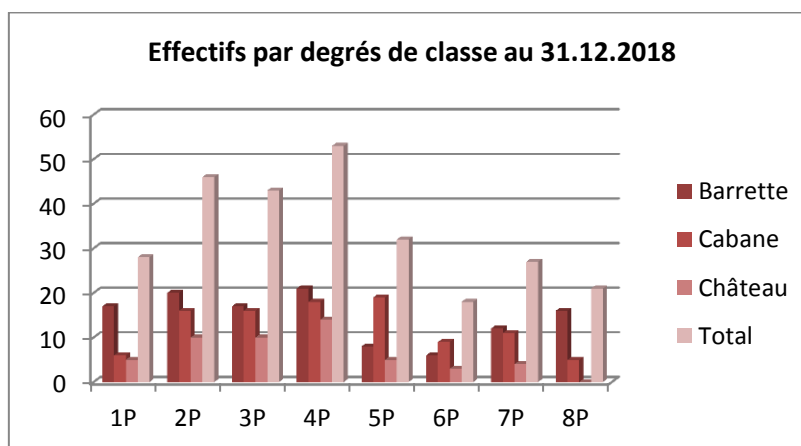
- La Barrette : 109 enfants, 73 familles
- Le Château : 51 enfants, 36 familles
- La Cabane : 53 enfants, 36 familles



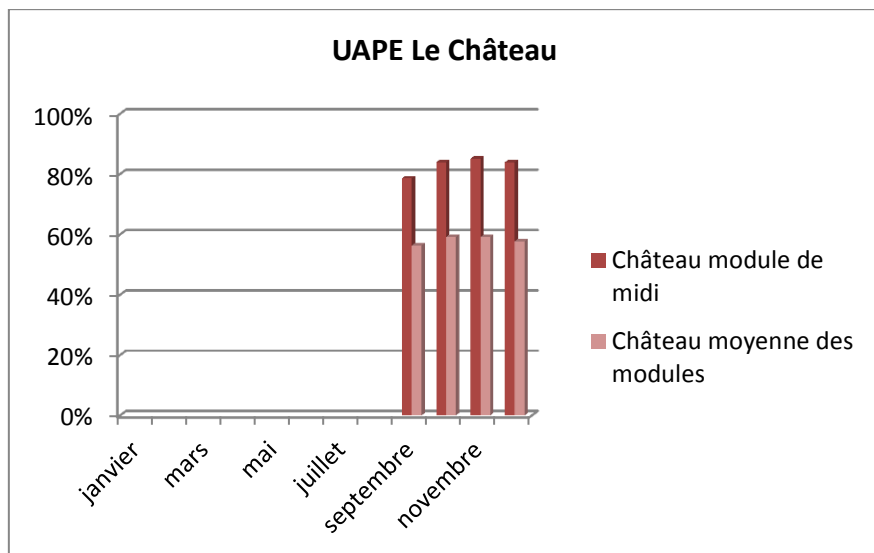
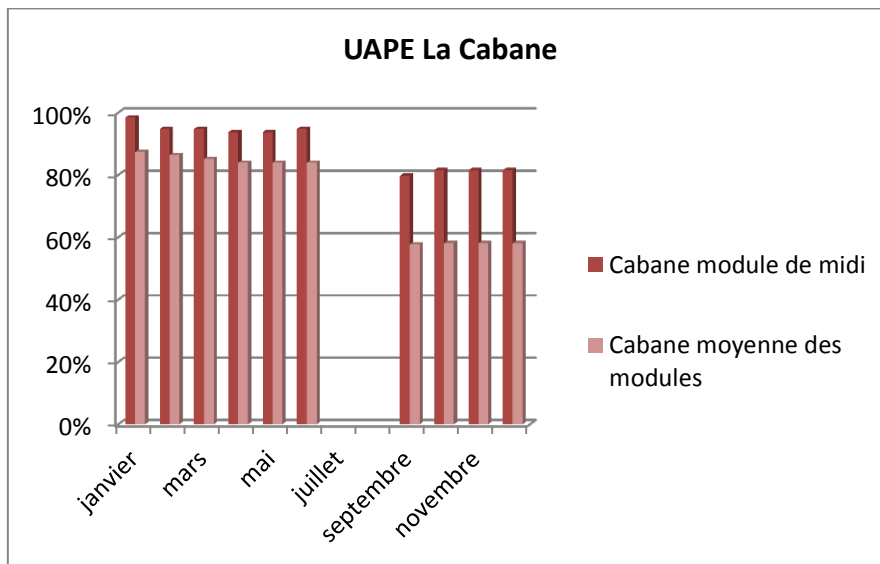
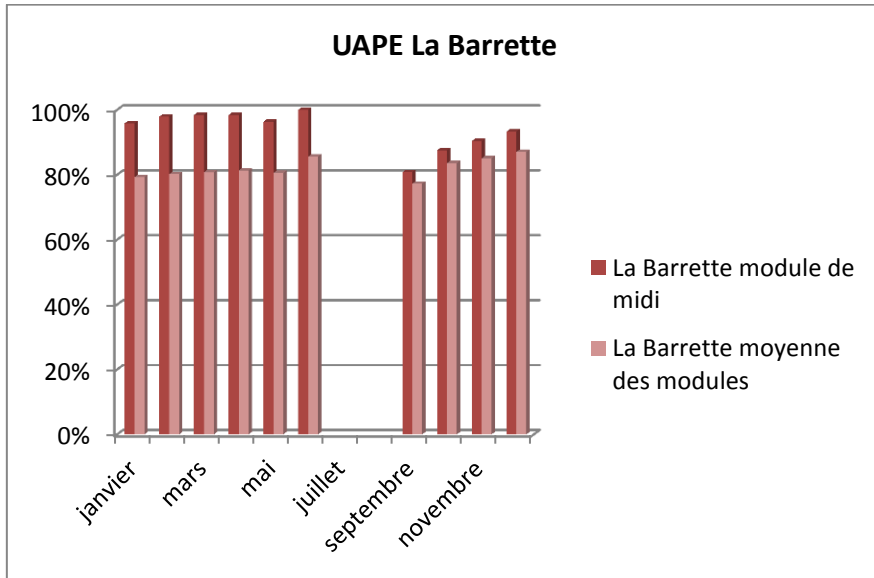
Et environ 15'600 repas ont été servis en 2018.

Les modules suivants sont proposés durant les périodes scolaires :

Matin avant l'école	07:00 – 08:20
Matin congé	08:20 – 11:50
Repas	11:50 – 13:40
Après-midi congé	13:40 – 15:15
Après l'école 1-6 P	15:15 – 18:30
Après l'école 7-8 P	16:15 – 18:30
Mercredi après-midi	13:40 – 16:15
Fermeture mercredi	16:15 – 18:30



Les graphiques montrent les taux d'occupation des structures en fonction des modules et au cours de l'année :

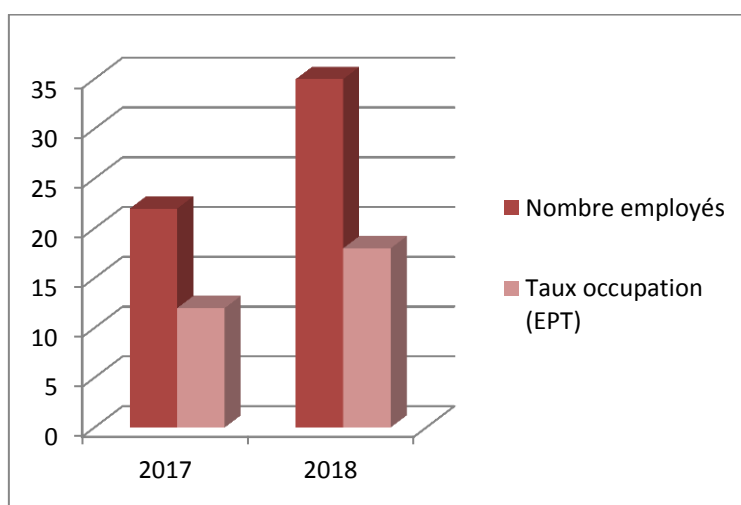


Il est à relever qu'il est plus difficile d'optimiser le taux de remplissage de petites structures que de grandes, raison pour laquelle l'ouverture de 12 places supplémentaires en janvier 2019 au Château n'aura que très peu d'incidence sur les coûts de la structure et permettra de répondre aux nombreuses demandes en attente.

Au total, 35 personnes sont employées dans les UAPE (personnel fixe et remplaçant/e/s) pour environ 18 EPT :

- 2 directrices
- 7 éducateurs/trices de l'enfance
- 7 assistant/e/s sociaux éducatifs/ves
- 6 auxiliaires éducatifs/ves
- 7 intendant/e/s de cuisine
- 3 apprenti/e/s
- 3 stagiaires

En 2018, 16 nouveaux collaborateurs ont été engagés et 4 employés ont quitté leur poste.



Des discussions ont eu lieu entre les directrices et l'école afin d'harmoniser les horaires des sports scolaires facultatifs pour que les enfants accueillis à l'UAPE puissent y participer et manger dans la structure.

Un groupe de travail a également été mis sur pied par le réseau ARAJ avec la participation de M. Sébastien Jung, membre du Codir et de Mme Joanne Aloise, directrice de La Barrette, afin d'étudier la faisabilité d'ouvrir les structures durant les vacances scolaires.

Les structures ont mis en place de nombreuses activités pédagogiques:

A *La Barrette*, les enfants ont réalisé une maquette du projet de l'agrandissement de la structure qui a été présentée au conseil communal de Lucens.

Les nouveaux locaux ont permis de créer un mur d'expression qui est repeint deux fois par année.



Au programme de *La Cabane* : des expériences scientifiques (fabrication de slim, baumes à lèvres, etc.) du cinéma avec des projections de films et des semaines « mouvement ».

Au *Château*, les enfants ont pu participer à la décoration des lieux et à une semaine « Halloween ».



## Conclusion

En conclusion, le Comité de direction de l'AIMSLE se réjouit de l'achèvement des travaux de construction qui ont permis d'offrir aux écoliers des bâtiments scolaires appropriés et d'augmenter les places d'accueil parascolaire, répondant ainsi à la demande.

L'AIMSLE remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent au bon fonctionnement de l'association.

\* \* \*

Validé par le Comité de direction dans sa séance du 8 avril 2019

Le Président

La Secrétaire

Vincent Bessard

Mireille Cudré-Mauroux

Validé par le Conseil intercommunal dans sa séance du 23 mai 2019

Le Président

La Secrétaire

Roger Müller

Barbara Duperrex